

ÉLECTIONS MUNICIPALES E

Tableau des quantités maximales de bulletins de vote

Communes de 100

Les dépenses de propagande ne sont remboursées qu'aux candidats tête de liste ayant

*Il est rappelé que pour les communes de moins de 2500 habitants, l'envoi et la distribution des docum
électeurs une circulaire et/ou un bulletin de vote doivent assurer leur distribution par leurs propres n
remboursement les dépenses d'impression et d'apposition de la propagande. Il e*

Arrondissement	Communes	Nombre d'électeurs au 10/02/2020	Nombre de circulaires (égal au nombre d'électeurs majoré de 5%)
6	Aubry-du-Hainaut	1202	1263
1	Avesnelles	1915	2011
2	Busigny	1750	1838
2	Carnières	783	823
3	Férin	1147	1205
1	Ferrière-la-Petite	795	835
5	Forest-sur-Marque	1232	1294
3	Lécluse	967	1016
1	La Longueville	1572	1651
2	Maretz	946	994
2	Rumilly-en-Cambrésis	1118	1174
6	Sebourg	1601	1682
4	Uxem	1099	1154
1	Villers-Pol	908	954

T COMMUNAUTAIRES DU 28 JUIN 2020

es, circulaires et affiches à imprimer pour le 2ème tour de scrutin

1000 habitants à 2499 habitants

obtenus au moins 5 % des suffrages exprimés par tour dans les communes de 1000 habitants et plus.

Les frais de propagande ne sont pas assurés par la commission de propagande. Les listes qui souhaitent adresser aux électeurs par courrier les bulletins de vote et les frais d'envoi ne font pas l'objet d'un remboursement. Dans ce cas, seules peuvent faire l'objet d'un remboursement les bulletins adressés au maire ou aux présidents des bureaux de vote.

Nombre de bulletins de vote (égal au double des électeurs inscrits majoré de 10%)	Nombre d'emplacements d'affichage	Nombre de grandes affiches identiques (2x2 par emplacement d'affichage) format 594 x 841mm	Nombre de petites affiches (2 par emplacement d'affichage) format 297 x 420
2644	3	12	6
4213	5	20	10
3850	3	12	6
1723	1	4	2
2523	1	4	2
1749	1	4	2
2710	1	4	2
2127	2	8	4
3458	6	24	12
2081	4	16	8
2460	1	4	2
3522	2	8	4
2418	1	4	2
1998	2	8	4